Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_268-DE

DC_2026_268

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_268-DE

DC_2026_268

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Convention avec les établissements scolaires élémentaires : année 2026/2027

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'avis favorable de la commission sports du 12 mai 2026 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de promouvoir la pratique sportive, vecteur d'inclusion, de cohésion sociale et de bonne santé ;

Considérant que la politique sportive de Vitré Communauté prévoit que « l'intervention de l'animation sportive est notamment dirigée vers les élèves des établissements élémentaires du territoire, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive » ;

Considérant les demandes des établissements scolaires du 1er degré pour l'année 2026-2027 ;

Considérant que l'éducation physique et sportive est encadrée au sein des écoles élémentaires, par les éducateurs sportifs du service des sports de Vitré Communauté ;

Il vous est proposé :
- D'approuver la convention annuelle, jointe en annexe, régissant les modalités d'intervention des éducateurs sportifs de Vitré Communauté avec les écoles élémentaires listées ci-dessous et les communes pour l'année scolaire 2026 – 2027 ;
- D'autoriser le Président, à signer lesdites conventions.

Commune	Nom de l'école
Argentré-du-Plessis	Jean-Louis Etienne
Argentré-du-Plessis	La Salle Saint Joseph
Bais	Jacques Prévert
Bais	Notre Dame d'Alliance
Brielles	Sainte Jeanne d'Arc
Chateaubourg	Charles de Gaulle
Chateaubourg	Le Plessis
Chateaubourg	Saint Melaine
Chatillon-en-Vendelais	Le Rocher Inoguen
Chatillon-en-Vendelais	Sainte-Jeanne-d'Arc
Domagné	Saint Vincent de Paul
Domagné	La Glycine
Domalain	Sainte Anne
Erbrée	Sainte Anne
Etrelles	Notre Dame de Lourdes
Etrelles	Robert Doisneau
Gennes-sur-Seiche	Pierre Gilles de Gennes
La Chapelle Erbrée	Sainte Marie
La Guerche-de-Bretagne	Brisou Pellen

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_268-DE

DC_2026_268

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Le Pertre	Saint Sébastien
Louvigné-de-Bais	Saint Patern
Louvigné-de-Bais	Charles Perrault
Mondevert	Sainte Madeleine
Montreuil-sous-Pérouse	Sacré Cœur
Moulins	Simone Veil
Pocé les Bois	Saint Augustin
St Aubin-des-Landes	Saint Joseph
St Didier	Les Jeunes Pousses
St Didier	Saint Goulven
St Germain-du-Pinel	Sainte Jeanne d'Arc
St Jean-sur-Vilaine	Sainte Elisabeth
Saint M'Hervé	Sainte Anne
Taillis	Saint Louis
Torcé	Saint Joseph
Val d'Izé	Saint Etienne des Eaux
Val d'Izé	Lucie Aubrac
Vergeal	Saint Aignan
Vitré	Ecole du Château
Vitré	La Hodéyère
Vitré	Notre Dame
Vitré	Sainte Jeanne d'Arc
Vitré	Pierre Lemaître
Vitré	Jean Guéhenno
Vitré	Sainte Marie

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.